

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions prévues à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, Madame la Ministre de l'Environnement a délivré l'autorisation à **TOTAL Luxembourg S.A.** (arrêté N° 1/23/0283 du 18 août 2023) pour la modification d'une condition de l'autorisation (1/22/0325), 550 Z.A.E. Wolser A à Bettembourg.

Un recours contre lesdites décisions est ouvert à tous les intéressés en général auprès du Tribunal administratif dans un délai de 40 (quarante) jours à dater du premier jour de l'affichage de la présente et doit être interjeté sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour.

Affichage : du 13 septembre 2023 au 22 octobre 2023

Bettembourg, le 11 septembre 2023

Pour le collège des Bourgmestre et Echevins

Jessica LOEVEN  
Secrétaire Communale p.d.

Laurent ZEIMET  
Bourgmestre

